



Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la santé

Dossier documentaire / Avril 2021

DD29-2021

Rédactrice :

Carine DUCHEMANN (ORS La Réunion)

Relecture :

Monique RICQUEBOURG (ORS La Réunion)

Sous la direction du Dr Emmanuelle RACHOU

Table des matières

INTRODUCTION	4
• PRESENTATION	4
• <i>Définitions par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)</i>	4
• <i>Le RGPD appliqué aux données de santé</i>	5
• OBJECTIF	6
• METHODOLOGIE	6
ELEMENTS DE CADRAGE EUROPEENS ET NATIONAUX	7
• REGLEMENTATION EUROPEENNE	7
• REGLEMENTATION NATIONALE	7
• <i>Textes officiels</i>	7
• <i>Référentiels pour le secteur de la santé</i>	7
• <i>Référentiel santé (RS) « RS-001 »</i>	8
• <i>Méthodologies de référence (MR)</i>	8
• <i>Référentiel pour le suivi social et médico-social</i>	8
• SELECTION BIBLIOGRAPHIQUE	9
• <i>Périodiques / articles</i>	9
• <i>Communications</i>	10
• <i>Guides / Recommandations</i>	10
• <i>Fiches pratiques de la CNIL</i>	11
• SELECTION DES PRINCIPALES SOURCES SUR INTERNET	12
• <i>Pages thématiques de la CNIL en lien avec la santé</i>	12
• <i>Sites Internet</i>	13
REPERTOIRE DE SIGLES	14

Introduction

Présentation

Dans le cadre de la convention entre l'Agence Régionale de Santé de La Réunion (ARS) et l'Observatoire Régional de la Santé de La Réunion (ORS La Réunion) concernant sa mission d'observation, l'ORS met à disposition des données et des informations sur la santé à La Réunion. Le programme 2021 prévoit la diffusion de dossiers documentaires sur des thématiques de santé à La Réunion. La vingt-neuvième édition des dossiers documentaires concerne le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la santé.

Définitions par la [Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés \(CNIL\)](#)

Qu'est-ce que le RGPD ?

La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel est un droit fondamental. Entré en vigueur en 2016, le Règlement Général sur la Protection des Données encadre le traitement des données personnelles et s'applique à tous les pays de l'Union Européenne (UE) depuis le 25 mai 2018. Le contexte juridique s'adapte pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés (usages accrus du numérique, développement du commerce en ligne...). Ce règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant. Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels.

Qui est concerné par le RGPD ?

Tout organisme quels que soient sa taille, son pays d'implantation et son activité, peut être concerné. En effet, le RGPD s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors :

- qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- ou que son activité cible directement des résidents européens.

Le RGPD concerne aussi les sous-traitants qui traitent des données personnelles pour le compte d'autres organismes.

Quel est le rôle du Comité Européen de la Protection des Données ?

Le Comité publie des lignes directrices sur l'interprétation des concepts fondamentaux du RGPD.

Les principaux moyens dont dispose le Comité pour remplir son rôle sont :

- [Lignes directrices, recommandations, bonnes pratiques](#)
- [Avis](#)
- [Décisions contraignantes](#)

La [CNIL](#), c'est quoi ?

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est le régulateur des données personnelles en France. Elle accompagne les professionnels dans leur mise en conformité et aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et exercer leurs droits. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a été créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Elle est chargée de veiller à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papiers, aussi bien publics que privés. Ainsi, elle est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. Elle a un rôle d'alerte, de conseil et d'information vers tous les publics, mais dispose également d'un pouvoir de contrôle et de sanction.

Qu'est-ce qu'une [donnée personnelle](#) ?

Une donnée à caractère personnel est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Une personne peut être identifiée directement (exemple : nom, prénom) ou indirectement (exemple : par un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone), une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image). L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée (exemple : numéro de sécurité sociale, ADN),
- à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour, abonnée à tel magazine et militant dans telle association).

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

Un « traitement de données personnelles » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement). Un traitement de données doit avoir un objectif, une finalité, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas collecter ou traiter des données personnelles simplement au cas où cela vous serait utile un jour. A chaque traitement de données doit être assigné un but, qui doit bien évidemment être légal et légitime au regard de votre activité professionnelle.

Qu'est-ce qu'une donnée sensible ?

Ce sont les informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale. Ce sont également les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Il est interdit de recueillir et d'utiliser ces données. Sauf dans certains cas précis et notamment ([article 9 du RGPD](#)) :

- Si la personne concernée a donné son consentement exprès (écrit, clair et explicite) ;
- Si ces données sont nécessaires dans un but médical ou pour la recherche dans le domaine de la santé ;
- Si leur utilisation est justifiée par l'intérêt public et autorisé par la CNIL ;
- Si elles concernent les membres ou adhérents d'une association ou d'une organisation politique, religieuse, philosophique, politique ou syndicale

Le RGPD appliqué aux données de santé

Le RGPD instaure pour la première fois une définition des données de santé.

Le secteur de la santé est d'autant plus impacté par ce texte que les données de santé bénéficient d'un régime de protection renforcé. Les données de santé sont des données à caractère personnel particulières car considérées comme sensibles. Elles font à ce titre l'objet d'une protection particulière par les textes (règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), loi Informatique et Libertés (LIL), code de la santé publique, etc.) afin de garantir le respect de la vie privée des personnes.

Qu'est-ce qu'une [donnée de santé](#) ?

Les données à caractère personnel concernant la santé sont les données relatives à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, d'une personne physique (y compris la prestation de services de soins de santé) qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne.

Entrent dans cette notion trois catégories de données :

- celles qui sont des données de santé par nature : antécédents médicaux, maladies, prestations de soins réalisés, résultats d'examens, traitements, handicap, etc.
- celles, qui du fait de leur croisement avec d'autres données, deviennent des données de santé en ce qu'elles permettent de tirer une conclusion sur l'état de santé ou le risque pour la santé d'une personne : croisement d'une mesure de poids avec d'autres données (nombre de pas, mesure des apports caloriques...), croisement de la tension avec la mesure de l'effort, etc.
- celles qui deviennent des données de santé en raison de leur destination, c'est-à-dire de l'utilisation qui en est faite au plan médical.

A noter : la loi ne s'applique pas aux traitements qui comporteraient des données de santé à l'usage exclusif de la personne. A titre d'exemple, la loi ne s'applique pas aux applications mobiles en santé qui proposent dans leurs fonctionnalités, la collecte, l'enregistrement ou la conservation de données à condition que ces opérations s'effectuent localement sur un ordinateur, un ordiphone ou une tablette, sans connexion extérieure et à des fins exclusivement personnelles.

Objectif

L'objectif de ce dossier documentaire est de présenter différentes références sur la thématique du RGPD et la santé, au niveau européen et national :

- la réglementation, une bibliographie (articles, guides),
- une sélection d'autres ressources disponibles (pages internet).

Ce travail documentaire ne prétend pas à l'exhaustivité. Les différentes sélections ont été réalisées afin d'offrir aux utilisateurs un aperçu de la richesse des sources disponibles via Internet et de faciliter les recherches sur cette thématique.

Il s'adresse principalement à des professionnels de santé, du domaine médico-social, à des étudiants, et ainsi qu'à tout public intéressé par cette thématique.

Méthodologie

Ce travail consiste à rechercher et présenter des ressources disponibles sur le RGPD et la santé.

Les principaux sites consultés pour la recherche sont les suivants :

- [CNIL](#)
- [Ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Comité Européen de la Protection des Données](#)
- [DREES](#)
- l'archive de la [Banque de Données en Santé Publique \(BDSP\)](#)
- [Google Scholar](#)

En termes de présentation, la Convention de Vancouver a été utilisée pour la rédaction bibliographique.

Classés par ordre chronologique, les documents retenus ne visent pas à rendre compte de l'exhaustivité de la thématique mais de la variété des ressources disponibles. Les liens Internet proposés ont été consultés le 29 mars 2021.

Pour tout renseignement, demande de documents, ou si vous avez des ressources à signaler pour ce dossier documentaire, merci de nous contacter par mail à : documentation@orsoi.net

Éléments de cadrage européens et nationaux

Règlementation européenne

- Lignes directrices 4/2020 relatives à l'utilisation de données de localisation et d'outils de recherche de contacts dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Comité Européen de la Protection des Données; 2020.
https://edpb.europa.eu/sites/edpb/files/files/file1/edpb_guidelines_20200420_contact_tracing_covid_with_annex_fr.pdf
- Lignes directrices 03/2020 sur le traitement de données concernant la santé à des fins de recherche scientifique dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Comité Européen de la Protection des Données; 2020.
https://edpb.europa.eu/sites/edpb/files/files/file1/edpb_guidelines_202003_healthdatascientificresearchcovid19_fr.pdf
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Journal officiel de l'Union européenne; 2016.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR>

Règlementation nationale

Textes officiels

- Délibération n° 2021-004 du 14 janvier 2021 portant avis public sur les conditions de mise en œuvre des systèmes d'information développés aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19
<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/deliberation-n2021-004.pdf>
- Décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la COVID-19.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042739429>
- Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (articles 53 et suivants)
<https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee>
- Code de la santé publique (articles L. 1121-1 et suivants, articles R. 1121-1 et suivants)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006685827&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20080129>

Référentiels pour le secteur de la santé

Les nouveaux référentiels adoptés par la CNIL ont pour objectif d'aider les responsables de traitement concernés dans la gestion des traitements courants des cabinets médicaux et paramédicaux, et dans le choix de durées de conservation. (28 juillet 2020)

- Référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel destinés à la gestion des cabinets médicaux et paramédicaux. CNIL; 2020.
https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_-_cabinet.pdf
- Référentiel. Les durées de conservation - Traitements dans le domaine de la santé (hors recherches). CNIL; 2020. (Mise à jour le 18/06/2020)
https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_-_traitements_dans_le_domaine_de_la_sante_hors_recherches.pdf

- Référentiel. Les durées de conservation - Recherches dans le domaine de la santé. CNIL; 2020. (Mise à jour le 18/06/2020)
https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_recherches_dans_le_domaine_de_la_sante.pdf

📌 Référentiel santé (RS) « RS-001 »

La CNIL a élaboré un référentiel unique, applicable à l'ensemble des vigilances sanitaires (pharmacovigilance, addictovigilance, biovigilance, cosmétovigilance, hémovigilance, etc.).

- Référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre à des fins de gestion des vigilances sanitaires. CNIL; 2019.
https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_vigilances_sanitaires.pdf

📌 Méthodologies de référence (MR)

Ces référentiels encadrent le traitement de données de santé à des fins de recherche. Si le responsable du traitement est conforme à l'une de ces méthodologies, la demande d'autorisation à la CNIL n'est pas nécessaire.

- Méthodologie de référence MR-001 : recherches dans le domaine de la santé avec recueil du consentement
<https://www.cnil.fr/fr/declaration/pdf/14480>
- Méthodologie de référence MR-003 : recherches dans le domaine de la santé sans recueil du consentement
<https://www.cnil.fr/fr/declaration/pdf/22912>
- Méthodologie de référence MR-004 : recherches n'impliquant pas la personne humaine, études et évaluations dans le domaine de la santé
<https://www.cnil.fr/fr/declaration/pdf/24550>
- Méthodologie de référence MR-005 : études nécessitant l'accès aux données du PMSI et/ou des RPU par les établissements de santé et les fédérations hospitalières
<https://www.cnil.fr/fr/declaration/pdf/24544>
- Méthodologie de référence MR-006 : études nécessitant l'accès aux données du PMSI par les industriels de santé
<https://www.cnil.fr/fr/declaration/pdf/24546>

📌 Référentiel pour le suivi social et médico-social

Afin d'accompagner les organismes publics et privés prenant en charge ces publics, la CNIL a adopté un nouveau référentiel. Il actualise d'anciens cadres de référence (AU-47 et 48, RU-005 et 63) qui n'ont plus de valeur juridique depuis l'entrée en application du RGPD. (11 mars 2021)

- Référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et médico-social des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de celles en difficulté. CNIL; mars 2021.
https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_relatif_aux_traitements_de_donnees_personnelles_pour_le_suivi_social_et_medico-social_des_personnes_agees_en_situation_de_handicap_ou_en_difficulte.pdf

 Périodiques / articles

- Zins M, Cuggia M, Goldberg M. Les données de santé en France. Abondantes mais complexes. Med Sci. 2021;37(2):179-84. https://www.medecinesciences.org/en/articles/medsci/full_html/2021/02/msc200411/msc200411.html
- L'EDP-Santé un appariement des données socio-économiques de l'échantillon démographique permanent au Système national des données de santé. Les Dossiers de la DREES. 2020;(66) :1-42. http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/134711/1/dossiers_66.pdf
- Données massives, big data et santé publique. Actualité et dossier en santé publique. 2020;(112):1-58. <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Adsp?clef=1173>
- Fantoni-Quinton S. Entre protection et partage des données, du DMST aux Big Data en santé/travail : des potentiels féconds, des défis éthiques et juridiques. Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement. 2020;81(5):412. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1775878520301089>
- Cayol A. La « e-santé » ou l'homme « disséminé ». Dossier thématique. Cahiers Droit, Sciences & Technologies. 2020;(11):97-108. <https://journals.openedition.org/cdst/2671>
- Demotes-Mainard J, Cornu C, Guérin A, Bertoye P, Boidin R, Bureau S, et al. Quel impact du nouveau règlement européen sur la protection des données sur la recherche clinique et recommandations. Therapie. 2019;74(1):17-29. <https://hal-univ-rennes1.archives-ouvertes.fr/hal-02082395/document>
- Desbois, D. Le Marché unique numérique des données et la santé à l'heure du RGPD : les spécificités de la santé publique en Europe. I2D - Information, données & documents. 2019;1(1):29-33.
- Laune D, Arnavielhe S, Viart F, Bedbrook A, Mercier J, Lun San Luk G, et al. Règlement général sur la protection des données pour Mask-air® (application mobile rhinite et asthme). Revue des Maladies Respiratoires. 2019;36(9):1019-31.
- Jouan N. Sécurité des données de santé : CNIL, RGPD... êtes-vous au point ?. Dermato Mag. 2018;6(3):162-4. https://www.jle.com/fr/revues/dmg/e-docs/securete_des_donnees_de_sante_cnil_rgpd_etes_vous_au_point_312669/article.phtml?tab=texte
- Cartau C, Bonfillon R. RGPD : Ce qu'il va changer. Techniques hospitalières. 2018;(771):69-72.
- Levray N. La protection des données de santé après le RGPD. Gazette Santé Social. 2018;(154):26-7. <https://www.gazette-sante-social.fr/48652/la-protection-des-donnees-de-sante-apres-le-rgpd>
- Mercade R. Le RGPD, un enjeu pour les établissements de santé. Techniques hospitalières. 2018;(770):84.
- Durox S. Données personnelles : la sécurité numérique à marche forcée. Dossier. Gazette Santé Social. 2018;(150):26-7. <https://www.gazette-sante-social.fr/dossiers/donnees-personnelles-la-securete-numerique-a-marche-forcee>
- Bekhat N, Menapace M, Saulnier S. RGPD, enjeux et pratiques. Dossier. Rev Hospit France. 2018;(581):16-27.
- Bekhat N, Menapace M, Saulnier S. La protection des données de santé à l'hôpital. RGPD : un, deux, trois. Partez ! Gestions Hospitalières. 2018;(573):72-4.
- Benyahia N. RGPD et DRH : Deux acronymes au coeur de la protection des données personnelles. Santé RH. 2018;(103):7-8.

- Benyahia N. Établissements de santé et start-up face à la régulation des innovations par la protection des données de santé. Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance - Maladie (JDSAM). 2018;3(3):21-4.
<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-de-la-sante-et-de-l-assurance-maladie-2018-3-page-21.htm>
- Dellangol C. Données personnelles : Protection rapprochée. Dossier. Directions. 2018;(160):22-9.
- Tuppin P, Rudant J, Constantinou P, Gastaldi-Ménager C, Rachas A, de Roquefeuil L, et al. Value of a national administrative database to guide public decisions : From the Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie (SNIIRAM) to the Système national des données de santé (SNDS) in France. Rev Epidemiol Santé Publ. 2017;65(suppl 4):S149-S167.

Communications

- Nordin J. Recherches impliquant la personne humaine. Quelles obligations pour le chercheur ?. 17 avril 2020; Université Paris Nanterre. CNIL, ARS; 2020.
https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03169196/file/Session3_201208PM_P2_Slides_J-NORDIN.pdf
- Règlement européen sur la protection des données personnelles : une révolution, une contrainte et une opportunité. FEHAP 1ère journée régionale « Système d'information en santé »; 12 avril 2018. Paris: ASIP Santé; 2018.
https://www.fehap.fr/upload/docs/application/pdf/2018-04/asip_sante_rgpd-fehap_13042018.pdf
- DREES. (page consultée le 29/03/2021). Séminaire "Risques de réidentification dans les bases de données de santé et moyens de s'en prémunir"; 10 décembre 2014; Paris, France, [En ligne].
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/article/seminaire-risques-de-reidentification-dans-les-bases-de-donnees-de-sante-et-moyens-de-sen>

Guides / Recommandations

- Institut des sciences humaines et sociale. Guide pour la recherche : Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte. Version 2. CNRS; 2021.
https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/Guide_rgpd_2021.pdf
- Guide pratique : modalités de circulation du NIR pour la recherche en santé aux fins d'appariement de données avec le SNDS. CNIL; décembre 2020.
https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/guide_pratique_circuits_nir_recherche_en_sante.pdf
- Guide pratique. Le pédicure-podologue et la protection des données personnelles. Ordre national des pédicures-podologues; 2020.
https://www.onpp.fr/assets/cnopp/fichiers/publications/Guide_pratique_protection_donn%C3%A9es_personnelles_p%C3%A9dicures-podologues_omnes_COUV_VF.pdf
- Institut des sciences humaines et sociale. Guide pour la recherche : Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte. CNRS; 2019.
https://inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/guide-rgpd_2.pdf
- Mémento RGPD « Sensibilisation au règlement général sur la protection des données » à l'usage du directeur d'établissements. Paris: Ministère des Solidarités et de la Santé; 2019.
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/memento_rgpd-a5-190401-vf.pdf

- Delplanque C, Lamrini N, Leclère F, Maurel L. Règlement général pour la protection des données. Fiches pratiques à destination des chercheurs. Direction de la recherche et des études doctorales / Université Paris Nanterre; 2019.
<https://recherche.parisnanterre.fr/guide-rgpd-2019-894798.kjsp?RH=1578648500259>
- Guide pratique sur la protection des données personnelles. Conseil national de l'Ordre des médecins, CNIL; 2018.
<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/guide-cnom-cnil.pdf>
- ASIP Santé, CNSA. Echange et partage de données de santé. Retours d'expérience des bonnes pratiques sur l'échange et le partage de données de santé. Paris: ASIP Santé; 2018.
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ASIP_CNSA_RETEX_%C3%A9change%20et%20partage_VF.pdf
- ASIP Santé, CNIL. Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) vous concerne. RGPD : Présentation générale et impacts en établissement de santé. Paris: ASIP Santé; 2018.
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/180528_RGPD.pdf
- Établissements de santé : préparez-vous au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). RGPD Fiche 2 : Impacts en établissement de santé. Paris: ASIP Santé, CNIL; 2017.
https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/rgpd_-_etablissements_de_sante.pdf
- Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) vous concerne. RGPD Fiche 1 : Présentation générale. Paris: ASIP Santé; 2017.
<https://www.fehap.fr/upload/docs/application/pdf/2018-02/asip-rgpd-1.pdf>

Fiches pratiques de la CNIL

Soucieuse d'accompagner les professionnels dans leur projet, la CNIL propose des fiches thématiques dédiées aux problématiques de la santé (GHT, télémédecine...).

- La Plateforme des données de santé (Health Data Hub) (9 février 2021) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/la-plateforme-des-donnees-de-sante-health-data-hub>
- Traitements de données de santé : comment faire la distinction entre un entrepôt et une recherche et quelles conséquences ? (28 novembre 2019) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/traitements-de-donnees-de-sante-comment-faire-la-distinction-entre-un-entrepot-et-une-recherche-et>
- Tout savoir sur le décret « cadre NIR » dans le champ de la santé (31 octobre 2019) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/tout-savoir-sur-le-decret-cadre-nir-dans-le-champ-de-la-sante>
- Télémédecine : comment protéger les données des patients ? (7 septembre 2018) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/telemedecine-comment-protoger-les-donnees-des-patients>
- Applications mobiles en santé et protection des données personnelles : Les questions à se poser (17 août 2018) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/applications-mobiles-en-sante-et-protection-des-donnees-personnelles-les-questions-se-poser>
- Groupement hospitalier de territoire et protection des données de santé : quelles questions se posent ? (23 janvier 2018) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/groupement-hospitalier-de-territoire-et-protection-des-donnees-de-sante-queelles-questions-se-posed>
- Dossier pharmaceutique : quels droits pour les personnes ? (12 octobre 2016) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/dossier-pharmaceutique-quels-droits-pour-les-personnes>
- Données de santé, messagerie électronique et fax (1 décembre 2015) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/donnees-de-sante-messagerie-electronique-et-fax>

- L'accès au dossier médical (28 août 2013) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/laces-au-dossier-medical>

Sélection des principales sources sur Internet

Pages thématiques de la CNIL en lien avec la santé

- Qu'est-ce qu'une donnée de santé ? / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/quest-ce-ce-quune-donnee-de-sante>
- Le RGPD appliqué au secteur de la santé / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/le-rgpd-applique-au-secteur-de-la-sante>
- Santé / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/sante>
- Les référentiels et méthodologies de référence santé / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/les-referentiels-et-methodologies-de-reference-sante>
- Dossier médical partagé (DMP) : questions-réponses / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/dossier-medical-partage-dmp-questions-reponses>
- Les traitements de données de santé à des fins de recherche / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/tag/Recherche+m%C3%A9dicale>
- Quelles formalités pour les traitements de données de santé à caractère personnel ? / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/quelles-formalites-pour-les-traitements-de-donnees-de-sante-caractere-personnel>
- Questions réponses santé / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/tag/questions-reponses-sante>
- Professionnels de santé : mener une analyse d'impact, c'est obligatoire ?
<https://www.cnil.fr/cnil-direct/question/professionnels-de-sante-mener-une-analyse-dimpact-cest-obligatoire?visiteur=part>
- La protection des données personnelles dans le secteur social
<https://www.cnil.fr/fr/la-protection-des-donnees-personnelles-dans-le-secteur-social>
- Le traitement des données de santé dans le contexte de la COVID-19 / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/sante/covid-19-donnees-sante>
- Vaccination COVID-19 : quels traitements de données possibles par les collectivités locales ? / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/vaccination-covid-19-quels-traitements-de-donnees-possibles-par-les-collectivites-locales>
- Questions-réponses sur le référentiel pour le suivi médico-social des personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté (24 mars 2021) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/questions-reponses-referentiel-suivi-medico-social-des-personnes-agees-handicap-difficulte>
- La CNIL publie trois référentiels pour le secteur de la santé (28 juillet 2020) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-publie-trois-referentiels-pour-le-secteur-de-la-sante>
- Le référentiel « vigilances sanitaires » en questions (18 juillet 2019) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/le-referentiel-vigilances-sanitaires-en-questions>

- Recherche médicale : quel est le cadre légal ? (10 décembre 2018) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/recherche-medicale-quel-est-le-cadre-legal>
- Recherches dans le domaine de la santé : ce qui change avec les nouvelles méthodologies de référence (16 juillet 2018) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/recherches-dans-le-domaine-de-la-sante-ce-qui-change-avec-les-nouvelles-methodologies-de-referance>
- Recherches dans le domaine de la santé : la CNIL adopte de nouvelles mesures de simplification (16 juillet 2018) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/recherches-dans-le-domaine-de-la-sante-la-cnil-adopte-de-nouvelles-mesures-de-simplification>
- RGPD et professionnels de santé libéraux : ce que vous devez savoir (1 juin 2018) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/rgpd-et-professionnels-de-sante-liberaux-ce-que-vous-devez-savoir>
- Création du système national des données de santé (SNDS) : quels usages avec quelles garanties ? (18 avril 2017) / CNIL
<https://www.cnil.fr/fr/creation-du-systeme-national-des-donnees-de-sante-snds-quels-usages-avec-queelles-garanties>

Sites Internet

- Agence du Numérique en Santé
<https://esante.gouv.fr/>
- Comité Européen de la Protection des Données
https://edpb.europa.eu/edpb_fr
- Gouvernance des données de santé / Ministère des Solidarités et de la Santé
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/gouvernance-des-donnees-de-sante>
- « Plateforme des données de santé » (Health data hub)
<https://www.health-data-hub.fr/>
- Plateforme des données de santé / Ministère des Solidarités et de la Santé
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/plateforme-des-donnees-de-sante>
- Règlement général sur la protection des données personnelles / CNOM
<https://www.conseil-national.medecin.fr/lordre-medecins/conseil-national-lordre/sante/donnees-personnelles-sante/reglement-general>
- Système national des données de santé (SNDS)
<https://www.snds.gouv.fr/SNDS/Accueil>
- Le système national des données de santé (SNDS) et l'accès aux données de santé / Ministère des Solidarités et de la Santé
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/le-systeme-national-des-donnees-de-sante-snds-et-lacces-aux-donnees-de>

Répertoire de sigles

ADN	Acide désoxyribonucléique
ARS	Agence Régionale de Santé
ASIP-Santé	Agence des Systèmes d'information partagés de Santé, devenue Agence du numérique en Santé
BDSP	Banque de Données en Santé Publique
CME	Commission médicale d'établissement
CNIL	Commission Nationale de l'informatique et des libertés
CNOM	Conseil National de l'Ordre des Médecins
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COVID	COronaVirus Disease
DMST	Dossier médical en Santé au travail
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
DRH	Direction des Ressources Humaines
EDP	Echantillon démographique permanent
EHESP	Ecole des hautes études en Santé Publique
FEHAP	Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne privés non lucratifs
JDSAM	Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance-Maladie
LIL	Loi Informatique et Libertés
MR	Méthodologie de référence
NIR	Numéro d'inscription au répertoire, communément appelé « numéro de sécurité sociale »
ORS	Observatoire Régional de la Santé
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RH	Ressources Humaines
RS	Référentiel Santé
SNDS	Système National des Données de Santé
SNIIRAM	Système National d'Information inter-régimes de l'Assurance maladie
UE	Union européenne



Citation recommandée : Duchemann C. Le RGPD et la santé. Dossier documentaire. Saint-Denis: ORS La Réunion; 2021.

Disponible à partir de l'URL : <https://www.ors-ocean-indien.org/>

ORS La Réunion
12 rue Colbert 97400 SAINT DENIS
Tél : 0262 94 38 13
orsoi@orsoi.net / documentation@orsoi.net
Site : <https://www.ors-ocean-indien.org/>
Facebook : [ORS Océan Indien](#)

